

# Le révisorat d'entreprises dans le secteur associatif



## Team

- Fondation "Centre d'information pour le révisorat d'entreprises (ICCI) (initiateur)
- Hogeschool-Universiteit Brussel (S. Verbruggen, A.-M. Reheul, T. Van Caneghem & J. Dierick)
- Universiteit Gent (J. Christiaens & C. Vanhee)
- Comité de relecture (P.P. Berger & G. Sarens)



## Objectifs de l'étude

'New Public Management'

- Loi sur les ASBL et fondations (2002)
- Comptabilité en partie double, audit externe

Importance du secteur non marchand

1. Procédure de sélection de l'auditeur en qualité de commissaire : quels facteurs jouent un rôle dans le choix de l'auditeur ?
2. Déroulement du mandat de commissaire : comment l'audit(eur) est-il perçu ?
3. Evaluation de l'auditeur : quels facteurs jouent un rôle dans l'éventuelle décision de changer d'auditeur ?



## Approche

- Objet de l'étude :
  - Associations (et fondations) belges
  - Identifiées dans les rapports des réviseurs d'entreprises à l'IRE
- Analyse du cadre légal
- Etudes scientifiques antérieures (internationales)
- Enquête auprès de 1.000 associations auditées



## Résultats : législation

- Loi du 2 mai 2002
  - Augmentation du nombre d'articles relatif au mandat de commissaire (cf. Code des sociétés) ?
- Réglementations sectorielles diverses
  - Hétérogénéité importante → confusion
  - Collaboration entre législateur, autorités de contrôle et révisorat d'entreprises



## Résultats: marché des missions révisorales

- 2.353 associations et fondations au cours de la période 2006-2008
- Marché en croissance
- Environ 52% des réviseurs ont été nommés commissaire d'au moins une association ou fondation
  - BIG4 : environ 19% des mandats
  - Cabinets de révision Non-Big4 : environ 75%
  - Réviseurs indépendants : environ 6%



## Résultats : questionnaire

- 1000 questionnaires → taux de réponse de 28,9%
- Répondants : président du conseil d'administration, directeur général, directeur financier, (expert-)comptable
- Représentativité de la population (excepté une légère surreprésentation du secteur de l'enseignement)
- 65% des répondants veulent recevoir une synthèse des résultats de l'étude



## Résultats: choix d'un auditeur

- Majorité des répondants : obligation dans la loi du 2 mai 2002
- 18% sur base volontaire
- Justification des subventions
- Validation des données financières auprès de personnes externes
- Professionalisation de la gestion
- Protection des membres du conseil d'administration



## Résultats : choix d'un auditeur

- La compétence technique et l'intégrité du réviseur d'entreprises sont les deux critères de choix les plus importants
- Ensuite : la qualité des travaux et le coût
- L'avis de tierces personnes constitue une importante source d'information
- Les associations ne sont pas intéressées par les services non-audit qui peuvent être fournis par un cabinet de révision
- L'avis du conseil d'entreprise est respecté dans 94% des cas



## Résultats : perception et rapport

- Un taux de satisfaction très élevé
  - Le comportement déontologique
  - La compétence technique
  - Satisfaction pour 43 des 44 critères énumérés
- Degré de loyauté élevé
- Interprétation incorrecte du rôle de la lettre d'affirmation
- Les associations sont peu intéressées par les services non-audit



## Résultats : perception et rapport

- Influence positive du commissaire sur la qualité des comptes annuels
- Répondants peu convaincus de l'utilité d'un audit financier externe dans le but d'attirer des moyens financiers
- Environ 75% des répondants considèrent ce contrôle comme complémentaire aux contrôles des autorités prudentielles et subsidiaires



## Résultats : changement de réviseur

- Un nombre restreint d'associations a changé de cabinet de révision
- Critères :
  - Orientation-client
  - Connaissance des caractéristiques propres au secteur
  - Exécution pratique
  - Honoraires



## Autres constats

- 5% non-conformité
- Institutions publiques : rapport révisoral est apprécié come label de qualité, mais son contenu n'est pas suffisamment pertinent pour les institutions publiques



## Recommandations

- Harmonisation de la législation
- Aspects qui peuvent améliorer la satisfaction du client :
  - Orientation-client
  - Familiarisation avec le (secteur du) client
  - Explication des honoraires, de la lettre d'acceptation et de la lettre d'affirmation
- Non-conformité : attention requise de la part du secteur concerné et de l'IRE
- Comptes annuels : rapport du commissaire, honoraires
- Services non-audit

